

Zaventem, le 21 février 2019

Plan d'action « Formations Certifiées »

Suite aux multiples interpellations des organisations syndicales en général et du SLFP Police en particulier concernant les importants problèmes rencontrés en matière d'organisation des formations certifiées, le responsable de l'ANPA a présenté ce 20-02-2019 un plan d'action visant à résorber les retards constatés pour nombre de celles-ci.

Lors du Comité supérieur de concertation, ce dernier a exposé que :

- Le but est de permettre aux Calog valablement inscrits à une formation certifiée de pouvoir la suivre **dans l'année qui suit leur inscription** ;
- Il confirme également (et comme c'est d'ailleurs le cas actuellement) que si malheureusement cet objectif n'était pas atteint, un effet rétroactif serait appliqué tant au niveau du passage vers l'échelle barémique supérieure qu'en matière de paiement de l'allocation de développement des compétences ;
- Chaque service GRH sera informé prochainement par courrier de la situation de son personnel Calog (inscription à une formation, liste d'attente, ...). Il lui sera demandé d'actualiser cette liste avant de la transmettre à l'ANPA pour exploitation ;
- Il sera examiné, pour chaque formation certifiée, si l'offre correspond à la demande.
Il se peut que certaines formations ne rencontrant que peu de succès soient supprimées.
D'autres en rencontrant « trop » pourraient être dispensées dans des écoles agréées ou centres de formation supplémentaires;
- En cas de suppression de certaines formations, les membres du personnel concernés auront la possibilité d'en choisir une autre **tout en maintenant les avantages liés à la date d'inscription initiale** ;
- Vu le choix relativement restreint pour les niveaux A et B, des formations transversales seront développées (d'ici le 30 juin 2019) ;
- Un suivi continu du plan d'action sera assuré en sensibilisant les écoles de police agréées sur les échéances, en les informant quant aux actions mises en œuvre, en attribuant de nouvelles formations et procédant à un état des lieux ;
- Il sera rendu compte régulièrement aux Directions et services concernés ainsi qu'aux organisations syndicales de l'état d'avancement du plan d'action via un tableau de bord reprenant le nombre d'inscrits par formation (niveau + formation choisie) et l'année d'inscription.

Tout ceci est à mettre en perspective avec la suppression annoncée des formations certifiées en **2022** dans le cadre de l'accord sectoriel (les textes légaux doivent à ce jour encore être publiés).

Il va de soi que le SLFP Police restera particulièrement attentif à cette problématique récurrente et ne manquera pas de vous tenir informés de l'actualité relative à ce dossier important pour les collègues du Calog.

Vincent **Gilles**
Président National
+32475304864

Vincent **Houssin**
Vice-Président National
+32485184952

